Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 27855

Intitulé

CQP: Certificat de qualification professionnelle Technicien (ne) de production des industries céramiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION		
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF)	Président		

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s):

3238 - Industries céramiques de France

Code(s) NSF:

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de production des industries céramiques dirige, planifie, organise et contrôle une ligne de fabrication, un atelier ou une petite unité de production céramique. Il encadre son équipe de production. Il assure la mise au point, le développement et la conformité des produits.

Ses compétences s'articulent autour de 6 grands pôles d'activités :

- A1. Organiser la production dans une entreprise céramique
- A2. Superviser la production céramique
- A3: Manager son/ses équipe(s)
- A4 : Participer au développement et à l'industrialisation des nouveaux produits céramiques
- A5 : Suivre la maintenance
- A6 : Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement
 - Les capacités attestées :
- C1. Définir la technique, les machines et les outils adaptés aux produits à réaliser
- C2. Organiser l'approvisionnement en matières premières et en consommables
- C3. Affecter aux membres de l'équipe les postes de travail
- C4. Gérer le planning de production
- C5. Maintenir un flux de fabrication régulier
- C6. Vérifier la compréhension et l'application des modes opératoires
- C7. Collecter, analyser et faire le suivi des paramètres de production
- C8. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services
- C9. Vérifier la traçabilité des produits semi-finis et finis
- C10. Déployer une démarche d'amélioration de la qualité au sein de ses équipes
- C11. Participer à la construction et à la mise à jour des modes opératoires avec le service des méthodes
- C12. Gérer une production en mode dégradé
- C13. Participer au recrutement
- C14. Assurer l'accueil du nouveau personnel
- C15. Mener des entretiens d'évaluation
- C16. Evaluer les compétences et les besoins en formation des membres de l'équipe
- C17. Communiquer à son équipe ses performances et les informations issues de la direction (stratégie, organisation, objectifs etc.)
- C18. Alerter son responsable en cas de problèmes dans la gestion de son équipe
- C19. Gérer des conflits
- C20. Etablir des documents écrits
- C21. Réaliser ou faire réaliser des essais de mise au point et les interpréter
- C22. Proposer des solutions ou des pistes d'amélioration
- C23. Participer à la définition des priorités d'intervention à effectuer par la maintenance
- C24. Organiser la préparation de l'outil de production aux opérations de maintenance
- C25. Faire appliquer les consignes d'intervention pour les opérations de maintenance premier niveau
- C26. Procéder au premier diagnostic pour faciliter la maintenance curative
- C27. Vérifier l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement
- C28. Signaler à son responsable les risques repérés et participer à la mise en place des actions correctives

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises céramiques sanitaires, céramiques réfractaires, céramiques techniques, vaisselle, carreaux, poterie horticoles, poterie utilitaire, luminaire, matières premières, commerce de matériels et matériaux céramiques. Entreprises généralement de type PME/PMI Technicien céramiste, chef de fabrication, responsable de fabrication, responsable d'atelier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2504: Encadrement d'équipe en industrie de transformation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le référentiel du CQP Technicien de production des industries céramiques est constitué de plusieurs domaines d'activités professionnelles (blocs de compétences) indépendants les uns des autres. Tous ces blocs de compétences doivent être validés pour que le CQP soit délivré.

Ce CQP est accessible soit à l'issue d'un parcours de formation professionnelle, soit à l'issue d'une action de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre d'un parcours de formation professionnelle, l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase d'inscription préalable, par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'un organisme.
- Une phase constitutive de l'évaluation.

L'Institut de Céramique Française définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organismes, candidats, tuteurs...) Les capacités professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQP sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères, niveaux d'exigence et conditions d'évaluation définis par ce même référentiel.

- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats.

Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), l'accès à la certification est constitué des étapes suivantes :

- En amont, une phase de recevabilité de la demande.
- Une phase constitutive de la commission de validation : un entretien de validation, à l'appui d'un dossier de preuves préalablement constitué décrivant des situations professionnelles en rapport avec les capacités professionnelles du CQP visé.
- Une phase de jury paritaire de délibération qui vérifie que l'organisation des actions d'évaluation est conforme au dispositif paritaire et au référentiel du CQP visé, examine le récapitulatif des évaluations mis à disposition par la commission d'évaluation et déclare admissibles ou non admissibles les candidats

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°1 de	Descriptif:				
la fiche n° 27855 - Manager	C13. Participer au recrutement				
son/ses équipe(s)	C14. Assurer l'accueil du nouveau personnel				
	C15. Mener des entretiens d'évaluation				
	C16. Evaluer les compétences et les besoins en formation des				
	membres de l'équipe				
	C17. Communiquer à son équipe ses performances et les				
	informations issues de la direction (stratégie, organisation, objectifs				
	etc.)				
	C18. Alerter son responsable en cas de problèmes dans la gestion de				
	son équipe				
	C19. Gérer des conflits				
	C20. Etablir des documents écrits				
	Modalités d'évaluation :				
	Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le				
	candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses				
	activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et				
	conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités				
	professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en				
	entreprise.				
	La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation				
	permettra au candidat de démontrer que les exigences du				
référentiel de certification sont satisfaites.					
Et .					
	Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou				
	hiérarchique) donne un avis au regard du référentiel de				
	certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments				
	mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités				
	professionnelles.				
	Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en				
	oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation				
	dans le cadre d'une VAE.				
	Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une				
	validation.				

INTITULE
Bloc de compétence n°2 de
la fiche n° 27855 - Participer
au développement et à
l'industrialisation des
nouveaux produits

céramiques

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Descriptif: C21. Réaliser ou faire réaliser des essais de mise au point et les interpréter

C22. Proposer des solutions ou des pistes d'amélioration Modalités d'évaluation :

Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.

La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Et

Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.

Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.

Chaque bloc est **certifié** et donne lieu à une évaluation puis une validation.

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27855 - Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Descriptif:

C27. Vérifier l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement

C28. Signaler à son responsable les risques repérés et participer à la mise en place des actions correctives

Modalités d'évaluation :

Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.

La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.

Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.

Chaque bloc est **certifié** et donne lieu à une évaluation puis une validation.

$\mathbf{L}_{\mathbf{A}}$	ъ		Б		п	п	
II N		ш		ш	u j	ь,	1

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27855 -Superviser la production céramique

Descriptif:

- C6. Vérifier la compréhension et l'application des modes opératoires
- C7. Collecter, analyser et faire le suivi des paramètres de production
- C8. Participer à l'adaptation des spécifications aux conditions de fabrication en concertation avec les différents services
- C9. Vérifier la traçabilité des produits semi-finis et finis
- C10. Déployer une démarche d'amélioration de la qualité au sein de ses équipes
- C11. Participer à la construction et à la mise à jour des modes opératoires avec le service des méthodes
- C12. Gérer une production en mode dégradé

Modalités d'évaluation :

Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en entreprise.

La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

lFt

Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités professionnelles.

Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.

Chaque bloc est **certifié** et donne lieu à une évaluation puis une validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de	Descriptif:
la fiche n° 27855 - Suivre la	C23. Participer à la définition des priorités d'intervention à effectuer
maintenance	par la maintenance
	C24. Organiser la préparation de l'outil de production aux opérations
	de maintenance
	C25. Faire appliquer les consignes d'intervention pour les opérations
	de maintenance premier niveau
	C26. Procéder au premier diagnostic pour faciliter la maintenance curative
	Modalités d'évaluation :
	Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le
	candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses
	activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et
	conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités
	professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en
	entreprise.
	La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation
	permettra au candidat de démontrer que les exigences du
	référentiel de certification sont satisfaites.
	Et
	Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou
	hiérarchique) donne un avis au regard du référentiel de
	certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments
	mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités
	professionnelles.
	Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en
	oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation dans le cadre d'une VAE.
	Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une
	validation.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de	Descriptif:
la fiche n° 27855 - Organiser	C1. Définir la technique, les machines et les outils adaptés aux
la production dans une	produits à réaliser
entreprise céramique	C2. Organiser l'approvisionnement en matières premières et en consommables
	C3. Affecter aux membres de l'équipe les postes de travail
	C4. Gérer le planning de production
	C5. Maintenir un flux de fabrication régulier
	Modalités d'évaluation :
	Présentation des activités réalisées en milieu professionnel : le
	candidat transmet un dossier décrivant une action de progrès et ses
	activités à l'Institut de Céramique Française dans les délais et
	conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités
	professionnelles à évaluer ont bien été mises en oeuvre en
	entreprise. La présentation de ces activités devant une commission d'évaluation
	permettra au candidat de démontrer que les exigences du
	référentiel de certification sont satisfaites.
	Et
	Avis de l'entreprise : l'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou
	hiérarchique) donne un avis au regard du référentiel de
	certification (capacités professionnelles et critères) sur les éléments
	mis en oeuvre par le candidat lors de la réalisation des activités
	professionnelles.
	Avis de l'organisme de formationà partir des évaluations mises en
	oeuvre au cours du cycle de formation ou de l'entretien de validation
	dans le cadre d'une VAE.
	Chaque bloc est certifié et donne lieu à une évaluation puis une validation.
	valiuation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève		Χ	
ou d'étudiant			
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Le président du jury est élu à chaque jury parmi et par les membres du jury, avec dans la mesure du possible une alternance de candidature entre le collège employeurs et le collège salariés Nombre de personnes composant le jury : 4 Pourcentage du nombre de personnes extérieures au dispositif conduisant au CQP : 100% Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50 % de représentants du collège employeur et 50% de représentant du collège salariés
En contrat de professionnalisation	Х		ldem
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	Х		ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Technicien (ne) de production des industries céramiques" avec effet au 03 mars 2017, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Effectifs: 8 depuis 2006

Autres sources d'information :

Observatoire des métiers http://www.opca3plus.fr

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France - Confédération des industries céramiques de France (CICF) : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-Les-Moulineaux] CICF - 2 bis rue Michelet - 92130 Issy-Les-Moulineaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Institut de Céramique Française 1 avenue d'Ester -87069 LIMOGES Cedex
- AFPI Limousin (Limoges) par délégation de l'Institut de Céramique Française 9, rue Jean-Baptiste Say 87000 Limoges

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries céramiques de France